

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



*Journal de l'Association "Amis des Chemins de Ronde"*  
C.C.P. 862 30A. Rennes. Siège social Le Lomer 56760 PENESTIN.  
Association départementale affiliée à l'association Nationale  
des A. des C.R. Siège social: 3, Quai de Chateaubriand 35000 Rennes

*Directeur de la publication: Mme A. ECHARD*

Journal du 30 Avril 1992

10,00 F

*Je marche .... Je marche .... Je marche ....*



## EDITORIAL

La fréquentation de certains sites du bord de mer est impressionnante. Ce sont plus de 800 000 personnes qui visitent la Pointe du Raz ou la côte de granit rose. Dans le Morbihan, on compte 500 000 passages par an, pour l'Ile aux Moines. De même, des centaines de milliers de baigneurs affluent chaque jour d'été sur les nombreuses plages bretonnes. Les grandes marées, encore, attirent d'immenses foules de pêcheurs à pied.

Tout ceci entraîne une saturation du littoral par les véhicules. On les trouve garés partout. D'immenses parkings ont été créés près des sites. Les stations balnéaires sont envahies de même que les routes aux abords des grandes plages. Des aires de stationnement, organisées ou improvisées, sont disséminées de tous côtés. La moindre anse, la moindre pointe reçoit son contingent de voitures.

Cette situation n'est pas sans inconvénients majeurs.

Concentrées ou dispersées, les milliers de carrosseries automobiles brillant au soleil banalisent l'aspect de nos rivages qui s'apparentent de plus en plus à un immense parking de supermarché. Paradoxalement, les plus beaux sites de nos paysages, qui devraient appartenir à tous, se trouvent accaparés par les automobilistes, et ce sont les voitures qui ont la vue sur mer.

Celles-ci, dans leurs va-et-vient incessants, provoquent une érosion accélérée des sols. Leurs roues arrachent les plantes qui tapissent les falaises et les dunes. Une fois le couvert végétal disparu, le vent met le sable en mouvement, la pluie délite l'argile, le trait de côte recule. Des murs de défense sont alors construits, des parkings stabilisés, voire bitumés, sont créés. Ceux-ci ôtent tout caractère sauvage au littoral.

La présence en nombre de véhicules à moteur sur nos rivages y transplante toutes les nuisances de la ville. Se promener dans un espace sans voitures, c'est pouvoir flâner et se détendre en toute tranquillité, laisser jouer librement les enfants, s'asseoir pour admirer la mer. Ouvrez le même espace aux voitures : une pollution sonore et olfactive, par les gaz d'échappement, agresse immédiatement le promeneur qui, en même temps, éprouve un sentiment d'insécurité et doit sans cesse se tenir sur ses gardes.

Toutes ces nuisances sont, chaque année, plus flagrantes et moins bien supportées par un public qui, loin des villes, espère un peu de calme et recherche de beaux paysages. Ainsi, parce que des voix nombreuses s'élevaient contre l'enlaidissement de la Pointe du Raz, les pouvoirs publics ont pris la décision d'y reporter tous les parkings à l'arrière. Cette opération doit être exemplaire. Le littoral, dans son ensemble, doit être libéré de l'invasion des voitures.

Le stationnement sauvage doit être proscrit. Il faut modifier les comportements par une politique globale. Les interdictions ne seront claires et respectées que si elles sont générales sur toutes les côtes. Elles ne seront acceptées que si elles sont comprises. Des campagnes de presse sont nécessaires pour expliquer le dommage causé par la circulation sur le trait de côte.

Des parkings doivent être ouverts en nombre suffisants. Il peut s'agir de parkings aménagés, surveillés et payants ou de simples champs loués pour l'été à des agriculteurs. Les solutions ne manquent pas. Mais il faut les vouloir.

Ces parkings ne doivent jamais être situés en bord de mer. De telles créations ne sont pas autorisées par la loi qui interdit toute installation dans la bande des 100 mètres. Elles ne seraient pas appréciées par cette partie de la population, de plus en plus nombreuse, qui est attachée à l'aspect naturel des paysages.

Même les parkings existant actuellement dans les espaces proches du rivage doivent être, le plus souvent possible, décalés vers l'arrière, comme à la Pointe du Raz, ou du moins masqués par une végétation suffisante.

C'est à de telles initiatives que nous jugerons de l'esprit d'entreprise et de la modernité de nos élus, de leur aptitude à gérer une région touristique, de leur attention aux problèmes de société et aux changements de mentalités.

C'est à ce prix aussi que notre région s'identifiera à l'image que donne d'elle la campagne publicitaire lancée par le Conseil Régional. Les affiches de Bretagne Nouvelle Vague donnent à voir des paysages maritimes, magnifiques et sauvages, jamais déflorés par la présence de voitures. Cette situation idéale n'est pas hors de notre portée mais elle suppose une politique énergique. C'est celle que nous attendons de ceux qui ont en charge l'intérêt collectif dans nos communes du littoral.

La Présidente.

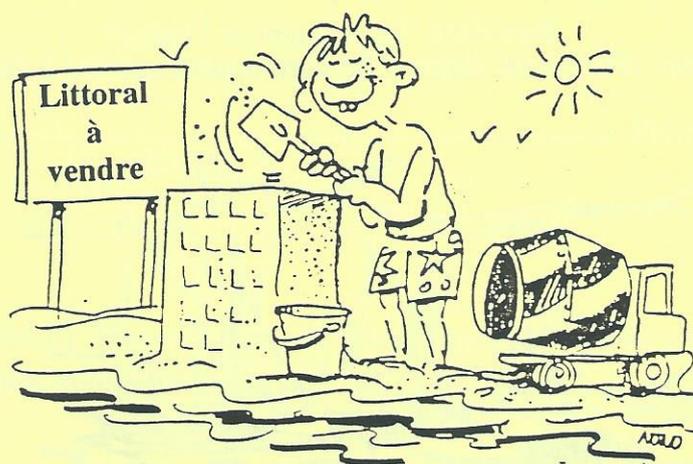
## LE GRAND.... ET LE PETIT !

"Les zones côtières de l'Europe occidentale sont devenues depuis longtemps le lieu d'intenses activités humaines telles que l'urbanisation du front de mer, la construction de ports et de marinas, le tourisme et les loisirs, l'agriculture et les ouvrages de protection côtière ainsi que la pêche.

Dans une grande partie du littoral, toutes ces activités combinées ont eu *un effet dévastateur*. Un exemple : *plus du tiers des dunes et des plages hautes ont été détruites au cours des 25 dernières années...* Cette évolution a eu de graves conséquences pour la flore et la faune... En outre, l'attrait esthétique et touristique de nombreuses zones côtières décline rapidement. Les touristes commencent à tourner le dos aux vastes complexes de vacances bétonnés.

Depuis le début des années 70, les problèmes du littoral retiennent l'attention au niveau international... Néanmoins, malgré toutes les actions positives menées par les organismes internationaux et les pays européens, *on ne peut que constater la poursuite du processus de dégradation...* Le sentiment général est qu'il faut prendre d'urgence des mesures pour préserver les étendues de côte encore sauvage et *réhabiliter le littoral dégradé...* Dans l'intérêt même de l'écologie comme de l'économie, *le développement et l'utilisation des zones côtières ne doivent pas aboutir à détruire ces dernières"*

Extrait de l'éditorial de la revue NATUROPA signé du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, de la gestion de l'Environnement et des Pêches des Pays-Bas (cité par le Bulletin de la S.E.P.N.B. janvier 92).



*LA COTE*

à Jean Cariou

*C'est, du pays breton la riante ceinture,  
Et le rocher battu par le flot acharné,  
Une épave anonyme, un fort abandonné,  
Des monstres chevelus que la vague torture.*

*C'est un port au soleil, un souffle d'aventure,  
Un phare solitaire et par les flots cerné,  
Un gouffre où la mer cogne, où le roc safrané,  
Plonge au sein bouillonnant d'une glauque mixture.*

*C'est la marée humaine aux après-midi chauds,  
Un enfant qui construit de fragiles châteaux,  
Le homard dégusté sous d'ombreuses tonnelles.*

*Et c'est au crépuscule, un pieux tintement.  
L'Océan qui poursuit sa plainte éternelle,  
La brise dans les pins, un grand apaisement...*

*Raph PARROT.*

Paru dans "Les cahiers de l'Iroise"  
(Raph Parrot, récemment disparu, fut chroniqueur culturel à Ouest-France)



## LE GRAND... ET LE PETIT ! (suite)

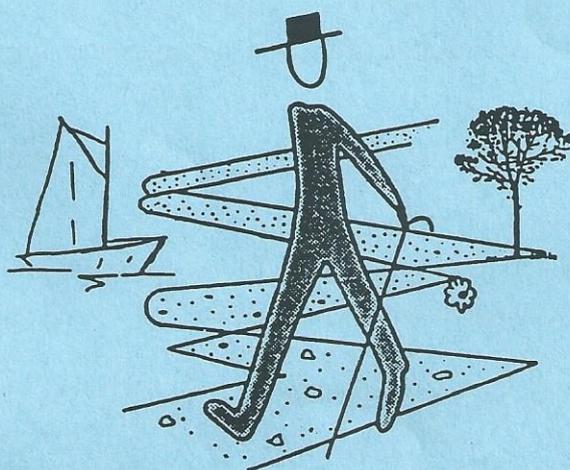
Depuis 15 ans, nous exprimons le même point de vue. Pourquoi alors cette incapacité de la société à formuler convenablement et à faire appliquer des règles efficaces ?

Il y a, bien sûr, la toute puissante "Economie" jouant tantôt de ses moyens financiers, tantôt de la hantise du chômage.

Nous pensons aussi que la mode des idées trop générales induit une représentation "technocratique" de l'environnement que l'on pourrait appeler *macro-écologie*. Nous savons qu'il y a des problèmes généraux, des contraintes d'organisation d'ensemble mais pour nous, la véritable écologie s'appuie d'abord sur l'immédiat, le concret et, pourquoi ne pas le dire, *l'élémentaire*. Nous avons toujours dit, sans qu'on nous entende suffisamment, que *la côte se détruit par "petits bouts"* : ici, un mur de protection, là une construction isolée, ailleurs une "reconversion", un comblement... et, peu à peu, les espacements se réduisent, les petites atteintes d'origine deviennent opérations majeures ; le mur, un énorme perré, la simple construction, un lotissement ; et les reconversions se multiplient.

Nous avons dénoncé d'innombrables abus, bien d'autres se préparent. Ne peut-on envisager, entre associations une "vigie" départementale qui recevrait les informations et mobiliserait les forces écologiques. Pour réussir, unissons-nous ! Que tous les témoins se sentent concernés et ne laisser passer sans réagir, aucune atteinte à la côte, que tous d'abord participent aux enquêtes publiques.

Février 1992. F. Quiviger.



Littoral

**J'Y MARCHE... J'Y VEILLE...**

**ACTIONS ET INTERVENTIONS**  
**DES AMIS DES CHEMINS DE RONDE**  
**(Mars 91 à Mars 92)**

\*\*\*\*\*

**I - 1991**

**\* Mars**

Participation aux deux enquêtes publiques de Saint-Philibert :

- a) établissement de la servitude de passage le long du littoral.
- b) projet d'acquisition des sites de Men Er Bellec, Keryondre, et Kernavest par le Conservatoire du Littoral.

Avis favorable dans les deux cas.

**\* Avril**

Recours auprès du Préfet, puis du Tribunal Administratif, contre le tracé du chemin de ronde au moulin de Mériadec, en Baden, car ce tracé nous écarte abusivement du bord de mer.

**\* Mai**

Participation à l'enquête publique sur le tracé de la servitude de passage à Damgan. Avis favorable.

**\* Août**

Participation à l'enquête publique pour la création d'un parc ornithologique sur le marais du Duer en Sarzeau. Nos dépositions contre la création d'un sentier payant, réservé aux visiteurs du parc, et pour la réalisation d'un chemin de ronde normalement ouvert à tous.

**\* Septembre**

Participation à l'Université d'été de Berder.

Nous remettons, en mains propres, à Brice Lalonde un courrier dénonçant la multiplication des perrés et enrochements dans le Morbihan.

Participation à l'enquête publique sur le tracé de la servitude de passage à Ambon. Avis favorable.

### **\* Octobre**

Courriers aux Maires des communes de la rivière d'Etel sur l'opportunité de créer un sentier tout autour de la rivière. Réponse du Maire de Landévant qui se déclare favorable à la construction d'une passerelle au Moulin de la Demi-Ville.

### **\* Novembre**

Le Conseil d'Administration est reçu par J.Y. Le Drian, Secrétaire d'Etat à la Mer. Nous lui faisons part de nos préoccupations : manque de subventions, réticences de certains propriétaires, environnement de plus en plus dégradé. Le Ministre nous suggère de l'alerter directement dans les cas les plus graves.

### **\* Décembre**

Echange de courriers avec le Maire du Tour du Parc afin d'explicitier nos critiques contre les 800 mètres d'enrochement défigurant le rivage à Rouvran (pour un coût de 408 000 F).

## **II - 1992**

### **\* Janvier**

Entrevue avec M. Laudénbach, Directeur de l'Equipement du Morbihan. Nous exposons nos actions et nos soucis.

Notre association est nommée à la Commission des Sites par un arrêté du Préfet en date du 6 janvier. Depuis nous participons, chaque mois, aux travaux de cette Commission.

### **\* Février**

Intervention auprès du Maire de Crac'h afin qu'il ouvre le chemin de ronde sur sa commune. Réponse de principe favorable, y compris pour le Roc'h Du.

Participation à l'enquête publique sur le tracé de la servitude de passage à Pénestin. Avis favorable.

En outre, suite à différents courriers auprès des Maires concernés, nous avons reçu les informations suivantes :

- un nouveau permis de construire a été accordé au Ter pour la base nautique (dommage qu'il n'ait pas été affiché !)
- le contrevenant qui pollue les eaux du Ter sera poursuivi.
- un perré a été construit au Pérello pour soutenir la voie menacée par les tempêtes (quelles menaces ? quelles tempêtes ?)

Dans le Morbihan, les murs de défense contre la mer sont construits sans enquête publique préalable (est-ce bien légal ?)

A St-Guillaume, le point de vente et de dégustation, les pieds dans l'eau, est légal. (Plouhinec a donc des lois spéciales ?)

Désormais, ce ne sont plus les administrations mais les Maires qui communiquent au public les documents administratifs (Tout un effort d'éducation à faire !).

Le chemin de ronde de Sarzeau a été mis à l'étude sur tout le rivage de la commune (enfin, une bonne nouvelle !)

### **\*\* Commission des Sites \*\***

Notre association a été nommée par le Préfet du Morbihan à la Commission des Sites au début de cette année. Quel est le rôle de cette Commission ?

La Commission des Sites doit veiller sur les sites de caractère et intervenir quand ils sont menacés. Elle doit étudier et proposer toutes mesures propres à assurer la conservation des monuments naturels et des paysages ruraux et urbains. Elle veille au respect des sites classés ou inscrits à l'inventaire.

Elle est consultée par le Préfet sur tous les problèmes de conservation des sites, en particulier à l'occasion des demandes d'occupation du sol (lotissements, permis de construire, ouvrages)

### **\*\* Le coin du feu \*\***

Nous ouvrons, dans ce numéro, une chronique lecture qui vise à recommander les oeuvres de tous styles, ayant un rapport avec les activités de notre association.

Nous publierons bien volontiers les notes de lecture qui nous seront adressées.

**L'AMENAGEMENT DU LITTORAL** par Jean-Marie BECET. Professeur en Droit Public à l'Université de Bretagne (dans la collection "Que sais-je" aux P.U.F.)

Petit livre dense et documenté qui devrait constituer le fond de bibliothèque d'un "Amis de Chemins de Ronde" militant ! La loi n°86.2 du 3.01.86, relative à la protection et (hélas !) à la mise en valeur du littoral – qui semblait une conquête du bien public sur l'intérêt privé – y est clairement analysée, ses lacunes soulignées. On saisira mieux, avec les convoitises des multiples utilisateurs, et les difficultés à définir le littoral (selon que l'on se place du point de vue terrestre ou maritime), que le combat continue pour la sauvegarde de nos espaces naturels. Dans le maquis urbanistique des D.P.M., S.M.V.M., P.O.S. etc... ce petit guide facile et lisible survient à point nommé pour aider à comprendre des situations complexes.

\*\*\*\*\*

## NOUVELLES D'AILLEURS....

(Finistère)

### \* MOELAN SUR MER : Infraction sur les bords du Belon

En 1990, le Maire de Moëlan sur Mer délivre un permis de démolition et reconstruction partielle pour une petite maison les pieds dans l'eau, au Gorgen, dans un espace boisé magnifique et non constructible.

En 1991, les nouveaux propriétaires font totalement raser la construction ancienne et reconstruire une demeure beaucoup plus vaste. Prétexte avancé : la sécurité des ouvriers menacée par la fragilité des vieux murs !

Octobre 1991, des poursuites sont engagées par le Procureur de la République, mais le Maire refuse de faire interrompre les travaux. Ceux-ci ont été arrêtés le jour de l'audience du Tribunal, en février, sur intervention du Préfet. Le jugement n'est pas à ce jour connu.

Saluons ici le courage de l'association locale qui s'est battue contre tous pour faire triompher la loi. Cette association n'a pu se constituer partie civile faute d'être agréée. Associations après trois ans de fonctionnement, ne manquez pas de demander votre agrément. Il vous permettra de vous constituer partie civile devant les tribunaux.

Malachappe Kerliguet : une souscription est ouverte pour défendre ce site. Contact : Madame Floriet 98.76.28.56.

### \* CONCARNEAU (Finistère)

La liaison piétonne entre Trégunc et Concarneau est en bonne voie. Mr Le Député-Maire de Concarneau nous exprime sa volonté de la réaliser au mieux en collaboration avec la commune de Trégunc.

Peu à peu, le contour piéton de la Bretagne se réalise. Nous encourageons les progrès mais veillons aux contre-attaques directes ou insidieuses.

### \* PLOUGONVELIN (Finistère)

Bertheaume, un nom qui chante dans la mémoire de ceux qui, enfants de la banlieue de Brest, y connurent les vraies joies des "jolies colonies de vacances".

Bertheaume, sauvé de la menace tentaculaire des ports de plaisance. Ce site exceptionnel par sa nature et son histoire, à l'entrée du goulet de la rade de Brest, restera un lieu de méditation et de culture : fort restauré, musée, jardin botanique, théâtre de verdure etc...

*Une prise de conscience exemplaire d'une population et de sa municipalité.*

### \* ILE D'AIX (Charentes Maritimes)

Il n'y aura pas de pont : les élus ont tranché. Tant mieux pour les 197 insulaires et les touristes recherchant le dépaysement.

# CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN

---

## CABINET DU PRESIDENT

Bureau des Programmes  
Départementaux

JG/MCM  
Poste 8103

---

Vannes, le 20 FEV. 1992

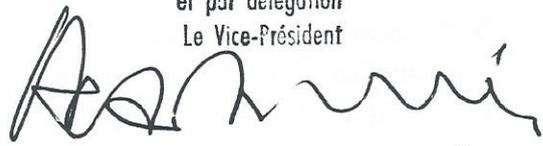
Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu solliciter une subvention du Conseil Général pour le fonctionnement de votre Association.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Départementale n'a pas cru devoir réserver une suite favorable à votre demande.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le Vice-Président



A. du BOISBAUDRY

Madame A.M ECHARD  
Présidente de l'Association  
"Les Amis des Chemins de Ronde"

Le Lomer  
56760 PENESTIN

---

## CHANTIER-NETTOYAGE A L'ILE D'ARZ

\*\*\*\*\*

Nous irons à l'Ile d'Arz le 16 Mai 1992.

Nous retrouverons avec plaisir cette petite île si agréable, ses paluds, ses bosquets, ses demeures anciennes.

Nous ne troublerons pas le charme de sa vie paisible mais nous essaierons de le goûter pleinement tout en lui apportant notre aide.

Nous nous promènerons au gré de notre fantaisie, mais surtout, nous travaillerons pour participer à l'entretien difficile d'une petite commune. Nous essaierons d'effacer les traces que laissent les excès et les négligences de la vie moderne.

Nous proclamerons ainsi notre préoccupation constante de veiller aux plus petits détails de notre environnement. Il est facile de mobiliser au nom de grands principes, de grandes causes mais quand bien vite l'élan s'apaise, il reste l'humble travail de tous les jours : entretenir et faire comprendre. Faudrait-il nettoyer si chacun faisait sur lui-même l'effort élémentaire de ne pas souiller ?

Venez donc nombreux, adhérents ou non, participer à notre action à la fois concrète et éducative !

\*\*\*\*\*

### Organisateurs

Office du Tourisme de Vannes, Municipalité de l'Ile d'Arz, participation des Amis des Chemins de Ronde.

Il est demandé aux participants de s'inscrire à leur lieu habituel (Office de Tourisme de Lorient, Vannes) et nos représentants locaux, ceci afin d'assurer le bon déroulement de cette journée. Votre reçu fera office de bon de transport et de nourriture (ceux-ci étant gratuits).

### Travail - promenade

Si possible, se munir de gants et de bonnes chaussures de marche.

### Départ

Larmor-Plage : 7 h 30. Lorient Place de l'Hôtel de Ville : 7 h 50.

Vannes et sa région : rendez-vous Pont Vert face à l'Aquarium 8 h 50

Appareillage à 9 h 00 précises Vedettes Navix.

Collation offerte par la Municipalité de l'Ile : 15 h 00.

Retour Vannes : 18 h 15 Arrivée Lorient : 19 h 00.

## REFLEXIONS SUR NOS SORTIES

\*\*\*\*\*

Nos sorties ne sont pas des excursions à prix calculé pour attirer la clientèle ; elles font partie intégrante de l'action des A.C.R. pour faire connaître la côte et la défendre. Y participer, c'est manifester une intention de militantisme écologique plus ou moins intense.

Toute sortie pose un problème de financement : prix du car en fonction de la distance, repas du soir, éventuellement réception de personnalités ou d'associations. L'appréciation du prix des repas est difficile.

Toute sortie présente un risque : insuffisance de participation, incidents, contraintes des rencontres sur le terrain. Aussi, la modulation des prix doit-elle se faire sur l'ensemble de la saison et pas seulement au cas par cas.

Les aides publiques étant dérisoires, nos ressources proviennent essentiellement des cotisations. C'est peu, si l'on considère les dépenses : courrier, téléphone, papeterie, PTT, duplication, déplacements ; elles ne seraient pas couvertes si les responsables réclamaient le remboursement intégral de leurs propres frais.

Face aux risques de plus en plus précis qui menacent les associations (dommages et intérêts énormes en cas de rejet d'un recours), il est indispensable, il est vital de constituer une réserve minimale de sécurité. Si une sortie "rapporte", elle y participe.

Il faut dire enfin que pour ces raisons les responsables ne peuvent gérer "au sou par sou", qu'une confiance raisonnable est indispensable... et que les comptes sont ouverts à tout adhérent.

Janvier 1992. F. Quiviger.

## LE PAYS DES ABERS

(23 Juin 1991 – Brest, Le Conquet, Lanildut)

\*\*\*\*\*

*Souvenirs... Souvenirs  
Mon présent rencontre mon passé  
Entre eux, une vie*

(F.Q)

\*\*\*\*\*

"Il pleuvait sur Brest, ce jour-là".

Le port nous accueille dans la grisaille, l'Ile Longue, la Presqu'Ile de Crozon en ombres chinoises.

Dès la sortie de la rade-abri, le vent mouillé, la houle nous assaille et seuls les plus courageux restent sur le pont.

Défilent devant eux les falaises escarpées, pointes et anses, phares ou feux, forts anciens et casemates de béton...

... La pointe St Mathieu est doublée, l'aber du Conquet s'ouvre entre la pointe de Kermorvant et la pointe de Ste Barbe, hérissée de nouveaux et déplorables aménagements hôteliers.

Le Conquet, où d'énormes travaux sont entrepris pour rénover et agrandir le port (pêche et tourisme obligent) pour un avenir incertain.

Le Conquet qui se souvient à peine de ses chantiers navals, de ses armateurs, de ses petits mais audacieux corsaires.

Le parcours terrestre commence en car puis à pied. L'horizon maussade nous cache Ouessant et ses petites soeurs Molène, Banec, Balanec, Beniguet ...

Les criques cachent leurs plages minuscule au pied de falaises impressionnantes. Les merveilleux tapis roses des armérias ont éteint leur couleur, les ombelles ternes des carottes sauvages évoquent seules le printemps disparu.

Le petit bourg campagnard de Brélès domine la naissance de l'Aber-Ildut : le ruisselet épouse la mer pour occuper la vallée profonde.

Lanildut : tel il était il y a 50 ans, tel il est aujourd'hui, imprégné de douceur un peu triste avec son ancienne "mairie-école" qui n'est plus ni école, ni mairie, sa "forge-café" qui a perdu, il y a longtemps, son maréchal-ferrant. La petite église semble dormir au milieu des tombes tournées vers le paisible paysage marin. Le sentier côtier y commence, au bord de l'eau, avec ses vieux chênes, ses talus, ses buissons. Ouvert jusqu'à Brélès, remarquable réalisation, il a été coupé, interdit aux manants par la volonté dominatrice et archaïque de la "châtelaine". Un exemple encore des difficultés que nous rencontrons quand les

incompréhensions du passé s'associent aux agressions du monde moderne !

Descente sur l'Aber-Ildut qui est resté la partie la plus vivante de la commune. Mais les carrières n'existent plus, les gabarres chargeant du sable ne rythment plus sa vie du bruit heurté et grinçant des moteurs et des bennes. Aujourd'hui, pêche et tourisme apportent le renouveau.

Nous longeons la façade Manche aux abords tourmentés. Les tas de goémon ont disparu, quelques "fours" subsistent mais l'odeur composite et douce des algues qui brûlent n'imprègne plus l'air salin.

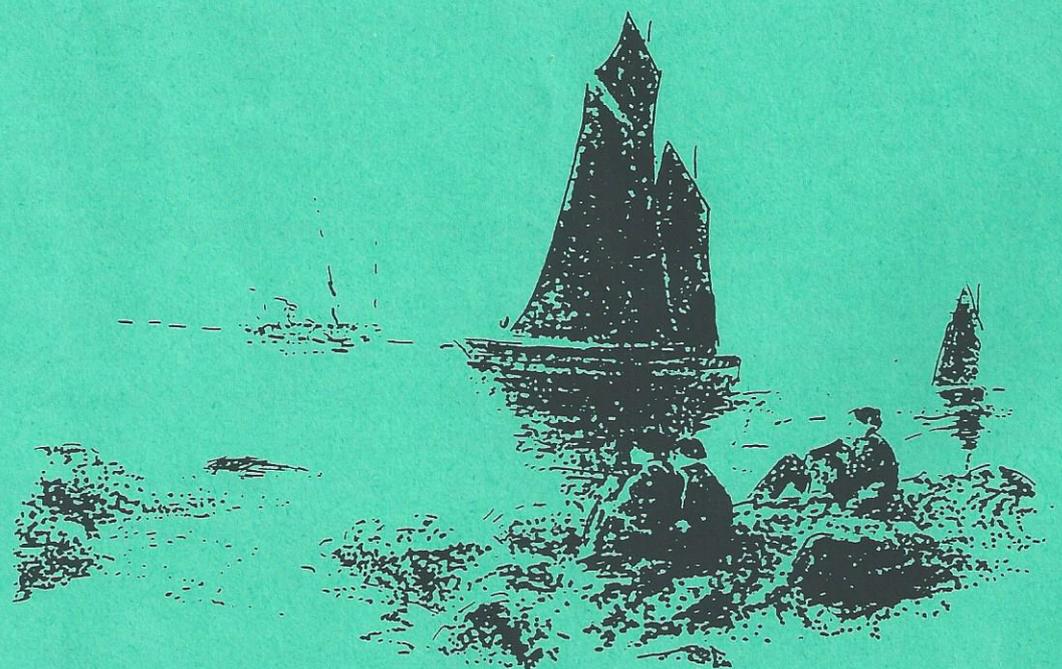
Le car de nouveau.

Melon et ses rochers. Porspoder qui s'étire et qu'Argenton prolonge le long des dunes bosselées d'amas rocheux.

Kersaint : on domine l'étendue marine vers Portsall et ses fonds où dort le sinistre Amoco Cadiz.

Retour à Lanildut pour le repas. Rencontre avec la Présidente de l'association de Brélès, le Maire-Adjoint, le Maire de Lanildut qui ont bien mérité nos compliments, nos encouragements... et nos remerciements !

Janvier 92 – F. Quiviger.



Dimanche 27 Septembre 1992.

Assemblée Générale des Amis des Chemins de Ronde – Les Arcs – QUEVEN

## LE BLAVET

\*\*\*\*\*

Habitué de ses portuaires et venteux rivages, le Lorientais se surprend, au hasard d'une traversée de la Rade, à percevoir différemment les repères familiers de sa ville. Souvenir épargné des riches heures du XVIIIème siècle, la TOUR DE LA DECOUVERTE invite encore aux rêves de partance vers les mers chaudes. Du changement de rive naît le dépaysement, LANESTER et LORIENT, masses urbanisées, paraissent si proches, alors que se pressent déjà un BLAVET authentique, moulé dans ses sites naturels.

De la citadelle de PORT-LOUIS, dont les bastions gardent toujours fièrement la passe, jusqu'au PONT JEHANNE LA FLAMME, en plein coeur d'HENNEBONT, de vasières en escarpements, plus de vingt kilomètres de berges se dissimulent aux regards trop peu curieux, tour à tour marécageuses ou boisées.

A l'instar des rivages côtiers, ou d'estuaires proches, LAITA ou BELON par exemple, désormais accessibles à la promenade, réalise-t-on bien le merveilleux itinéraire d'évasion pédestre qu'offre la rive gauche ? Le marcheur ou le promeneur qui voudrait remonter le BLAVET depuis l'embouchure, ne sera pas assuré de la continuité du passage, ni de sa bonne viabilité. La mobilisation des collectivités concernées, autour de ces objectifs, se suppose en préalable de mise en valeur des richesses de ce parcours, pour le bien de tous, autant que l'intérêt touristique du PAYS DE LORIENT.

Précisément, la citadelle voit augmenter le nombre de ses visiteurs depuis que l'intelligent et attractif MUSEE DE LA COMPAGNIE DES INDES, y propose un incomparable voyage dans le passé. Ces amateurs d'histoire, qu'ils soient Lorientais ou vacanciers, complèteraient profitablement leur séjour sur cette rive du BLAVET, par une promenade au plus près de la Rade. Communes fortement urbanisées, PORT-LOUIS et LOCMIQUELIC ne disposent pas d'espaces naturels et fortifieraient leurs atouts touristiques en valorisant l'usage pédestre de leur façade maritime, ouverte sur le spectacle attractif des ports Lorientais.

A partir de PEN-MANE, la nature reprend ses droits et compose ses paysages. Une longue digue couronnée d'un chemin piétonnier sépare le BLAVET d'un bel espace lagunaire, domicile reconnu d'espèces variées d'oiseaux migrateurs. La S.E.P.N.B. veille sur ce domaine et comptabilise ses protégés : son aide serait bienvenue pour déterminer le tracé le moins perturbant possible, mais aussi afin d'assurer des panneaux informatifs, l'initiation ornithologique des visiteurs. Jusqu'au PONT DU BONHOMME, le rivage peu pratiqué, exempt de constructions, se prêtera aisément au rétablissement de la servitude de passage : par endroit, l'emprunt de chemins d'exploitation, plus en retrait, offrira l'avantage de belles vues en hauteur sur l'ensemble de la Rade.

En amont du Pont, le décors change, le BLAVET devient encaissé, prisonnier de rives boisées ; un sentier fort praticable va à la rencontre de bien mélancoliques cimetières de bateaux. La forêt enserre dans une courbe du fleuve, le château de LOCUNOLAY, plus connu des gastronomes. La diversité des essences feuillues de ce parc, son site fluvial, l'existence d'un réseau de sentes, dicteraient aux portes de la ville, l'aménagement facile d'un arboretum, source de connaissances sylvicoles.

Plus en amont encore, la grotte que la tradition attribue à ST GUNTHIERN, ce prédicateur gallois du VIème siècle (un contemporain de ST CADO...) témoigne du goût sûr de l'ermite, dans le cadre enchanteur d'un soleil couchant sur le BLAVET en contrebas.

En débouchant sur HENNEBONT par le palud de LOCOYAN, on butte actuellement sur la décharge communale, reléguée là quand la promenade sur les berges du fleuve ne comptait pas autant d'adeptes vigilants qu'aujourd'hui !

Administrativement, la partie maritime du BLAVET se termine au pont, pour devenir fluviale en amont, survivance probable du passé portuaire de la ville, à la grande époque des forges de LOCHRIST.

Daniel BOAS.



La protection du littoral, c'est aussi la protection de tout l'environnement

## LE DESERT BRETON

Le "désert breton", un pays qui se meurt, voilà comment on qualifie les 5 cantons du sud-ouest du département des Côtes d'Armor (Callac, Bourbriac, Maël-Carhaix, Rostrenen et St Nicolas du Pelem). C'est pourtant dans nos cantons que prennent leur source le Léguer, le Blavet, le Trieux, l'Hyères et l'Aulne. La force de la rivière à son estuaire que vous connaissez bien, la force de l'eau qui draine votre vivant, a sa source dans le Centre Bretagne. Cette vie qui surgit ici se voit partout dans nos paysages sous forme de zones humides, de multiples fontaines. C'est ce pays que nous vous invitons à découvrir le 5 Juillet.

Pour enrayer la désertification du Centre Bretagne, nos responsables régionaux ont trouvé une solution : y subventionner l'implantation d'élevages intensifs. Mais la population du Centre Bretagne ne se chiffre pas en centaines de milliers de têtes de porcs ou de volailles. La concentration des élevages a toujours amené la désertification de nos campagnes. L'installation d'une entreprise sur une commune qui se dépeuple est malgré tout un élément positif. Mais il faut mettre cet argument en balance avec la qualité des eaux dans cette région du centre qui sert de château d'eau à toute la Bretagne. La pluviométrie importante, les pentes fortes, le sol pauvre et très filtrant et le sous-sol granitique dans certaines zones, nous font craindre à court terme une pollution à la source de nos ruisseaux, rivières et estuaires, la Bretagne Centrale pour vivre n'a pas besoin d'appliquer les méthodes qui ont montré dans l'est du département leurs effets dévastateurs sur la qualité de l'eau potable. Au moment où on parle de geler les terres, la Bretagne Centrale a d'autres cartes à jouer que celle des élevages hors-sol. Il faudrait que les responsables régionaux remettent avant qu'il ne soit trop tard leur pendule à l'heure des directives européennes qui favorisent l'installation d'élevages extensifs.

On rappelle que 60 % de la production de porcs et 70 % de la production avicole française sont concentrés en Bretagne, sur 6 % du territoire agricole national. L'incapacité de nos responsables régionaux à maîtriser la surproduction des lisiers fait que les contribuables bretons peuvent se préparer à subventionner dans un avenir proche des usines travaillant des déjections et de dénitrification des eaux.

Sylvain MEYER.

## KERGRIST - MOELOU

Ma tâche est de vous présenter Kergrist-Moëlou.

Trois sentiments m'habitent : la tristesse, la paix et l'espérance.

Mon coeur est triste de tout ce qui est sur le déclin. Les anciens qui partent emportent avec eux leur époque et plus encore la grande culture bretonne paysanne riche et variée, que l'on voit mourir peu à peu. Mais à l'image de cette montagne érodée, située au nord de la commune, pourrions-nous préserver l'essentiel et résister comme tant de beaux cailloux l'on fait depuis des siècles.

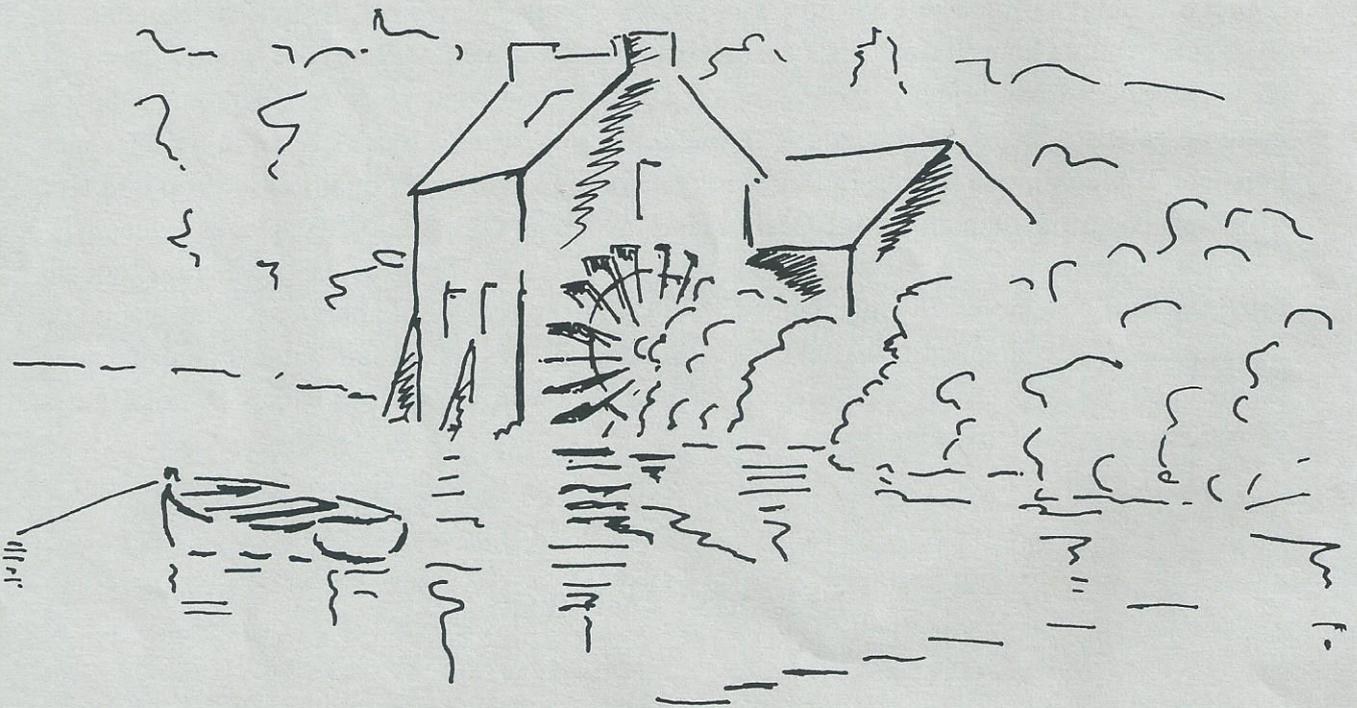
Je suis dans la paix. La paix est avec nous quand nous sommes dans cet harmonieux enclos paroissial, lieu sacré au sens le plus pur du terme. Cela vient-il des sept grands ifs millénaires ou de l'église qui date du 16ème siècle. Ou d'autre chose que nous ne pouvons voir ou sentir... Traditionnellement, l'enclos paroissial est le lieu situé entre les deux mondes : la

manifesté et le non manifesté...

L'espérance est dans l'enfance de la commune riche de différences. Les lignées traditionnelles et les néo-ruraux venus s'installer dans ces contrées oubliées créent plus de dynamisme que de conflits. La petite école n'a que trois classes et pourtant les enfants peuvent bénéficier de l'initiation au breton, yoga, échec, origami, et aussi anglais et théâtre, sans compter les sportives telles que piscine, foot ou patin à roulettes que les enseignants et parents offrent aux enfants.

Puissions-nous voir l'enfance de ce pays prendre racine dans le limon de l'érosion bretonne et se diriger vers la lumière de son avenir...

M. STEPHAN.



La qualité des eaux cotières dépend de la pureté de nos rivières.

## UN BARRAGE DANS LA VALLEE DU DUC

\*\*\*\*\*

La rivière du Duc serpente entre Langonnet, Le Saint et Gourin avant de se jeter dans l'Inam, affluent de l'Ellé près du Faouët.

Avec sa vallée, ce cours d'eau constitue, comme tant d'autres rivières bretonnes, un lieu d'enchantement et de découvertes, malheureusement souvent délaissé pour d'autres sites où la foule se presse.

Ici, point de bousculade, on a le choix entre suivre le fil de l'eau en essayant de surprendre la truite sous les herbiers, le martin pêcheur guettant sa proie, la libellule virevoltant... découvrir les traces du passage de la loutre, les dernières frayères à saumon... ou bien alors il faut prendre de la hauteur sur les crêtes pour découvrir le panorama splendide de la vallée, avec ses pentes verdoyantes d'un côté, ses taillis de l'autre, et tout au fond ce ruisseau qui serpente parmi les prairies, comme dans les pays de rêve avec un moulin et son bief toujours en état.

Toute cette harmonie est aujourd'hui menacée par un projet de barrage parce qu'à l'heure actuelle, la politique des équipements lourds prévaut encore sur celle de la lutte contre les gaspillages et les pollutions.

Outre le fait qu'une telle construction par son emprise (108 Ha inondés pour 7,7 millions de m<sup>3</sup>) détruit une zone toute entière, elle entraîne également une suite de conséquences désastreuses :

La rivière, amputée de son cours supérieur, n'aura plus de valeur sur le plan piscicole (pêche des poissons nobles – truites, saumons – anéantie),

Le paysage défiguré perdra pour toujours son authenticité et son attrait touristique...

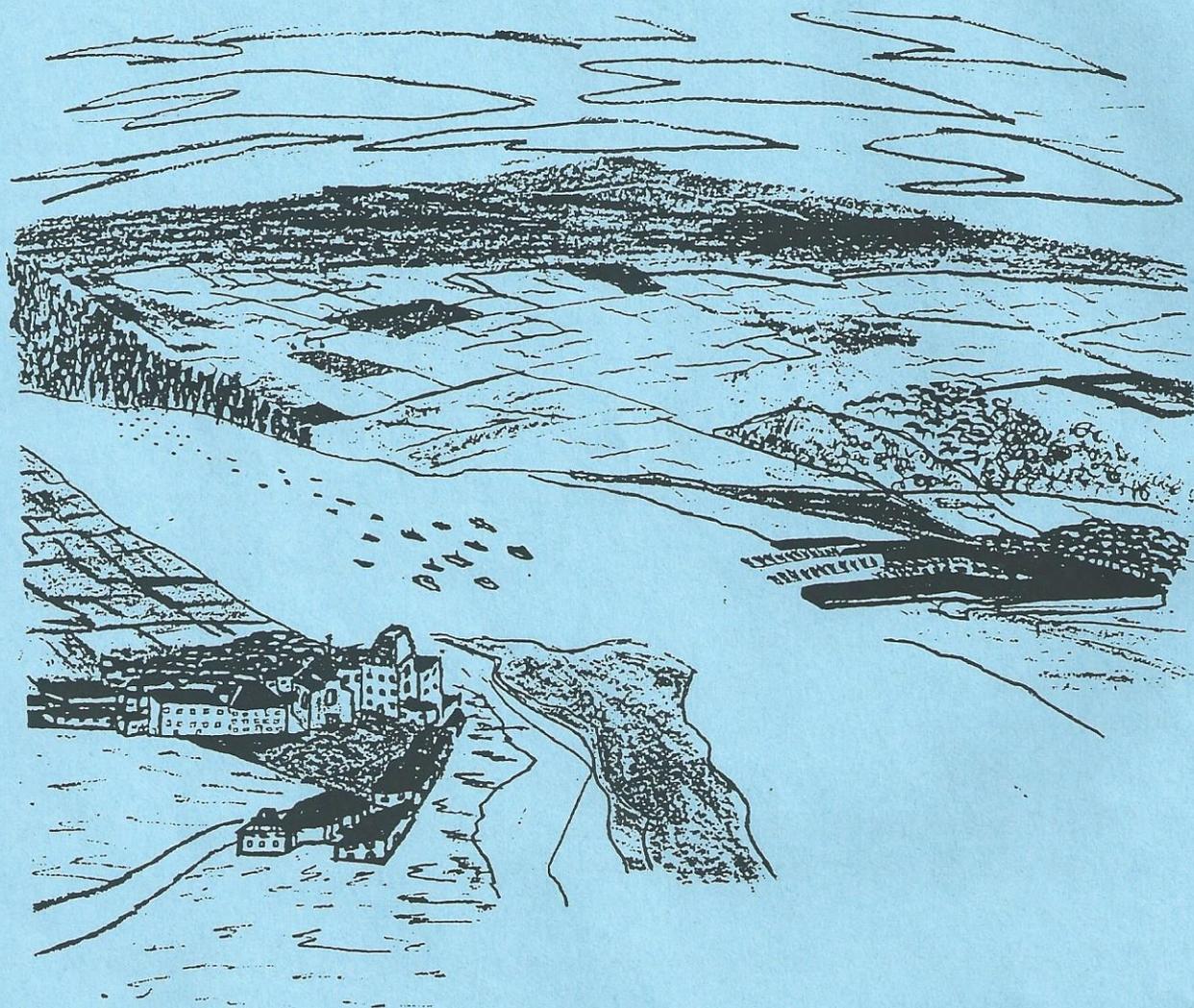
Les réservoirs d'eau de ce type connaissent de graves problèmes : envasement, baisse de qualité de l'eau, entraphysation (apparition d'algues), évaporation importante (1 litre par seconde et par hectare sous le soleil), autre conséquence la mise en place d'un périmètre de protection sur 3 000 hectares qui, s'il réglait en partie le problème des pollutions agricoles, entraînerait de fait un gel des terres affectant plus ou moins 80 exploitations et 200 emplois directs.

La forte opposition a conduit le maître d'ouvrage (le syndicat intercommunal) à adopter pour l'instant une position de repli vers d'autres sites potentiels ce qui ne règle pas le problème de fond : à savoir l'opportunité de construire de tels ouvrages.

En espérant vous retrouver le 5 juillet prochain dans la Vallée du Duc pour une visite commentée, je vous dis à bientôt,

Maurice PERON

Comité anti-barrage du Duc



Estuaire de la Laïta – Finistère–Sud

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association Loi 1901)

\*\*\*\*\*

## Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

\*\*\*\*\*

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

**SORTIES** : Elles comportent un transport en car, bateau, un parcours à pied de 6 à 12 kilomètres, en plusieurs étapes, chacun marchant à son rythme suivant ses possibilités. Elles ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...).

Le midi un pique-nique, le soir un buffet avec nos Amis locaux.

**CHANTIERS** : Remise en état de la bande littorale, participer avec une association, une municipalité à la réalisation de nouveaux parcours.

**REUNIONS** : Rencontres entre nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral.

✂

J'Y MARCHE ..... J'Y VEILLE ..... J'Y ADHERE AUX

AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Le Lomer - 56760 PENESTIN

C.C.P. Rennes A.C.R. 862-30 A

Je soussigné

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Membre actif (60 F) Donateur (100 F) Bienfaiteur (200 F) de l'Association "Les Amis des Chemins de Ronde vous adresse par.....  
ma cotisation.

Date et Signature

## LE SEIGNEUR DE SERCQ

\*\*\*\*\*

Le 27 juin, via Saint-Malo, les Amis des Chemins de Ronde s'en iront, après une traversée en hydroglisseur, découvrir le dernier fief médiéval au monde dont les lois interdisent l'île aux automobiles... et aux chiens !

De toutes les perles anglo-saxonnes, celle-ci procure la plus saisissante impression : massive table de granit noir dominant la mer de cent mètres ! Le PETIT SERCQ est séparé du GRAND par un isthme à couper le souffle : une arête rocheuse et ravinée, à cinquante mètres au-dessus des flots, supportant juste la largeur de la voie ! Dans la "capitale", LA COLLINETTE, il y a peu encore, un écriteau indiquait les corvées du jour, dévolues aux SERCQUOIS !! SERCQ est souriante ici, en son coeur, tranquille, protégée de bouquets d'arbres frissonnants, cinq kilomètres sur deux d'espace, et partout, en limite du plateau, des falaises dégringolant en à pics vertigineux, harcelés par une houle sans répit qui s'en vient battre criques et grottes (ces "boutiques" des anciens contrebandiers !).

Les traces linguistiques du français en cette terre farouchement "alliée" à la couronne depuis ELISABETH, la première, se retrouvent dans le vieux patois normand en voie de disparition. Emouvante survivance d'un passé qui ranime soudain la chevauchée d'un GUILLAUME LE CONQUERANT qui traversait la mer pour s'emparer de l'ANGLETERRE.

Tout l'archipel vécut un haut Moyen-Age chaotique dans la crainte permanente des pirates qui y trouvaient refuge. SERCQ, en particulier, fut si souvent pillée par des parties adverses que la vie n'y fut jamais durablement maintenue : de 1350 à 1549 elle fut même totalement inhabitée !

Tour à tour occupée par des Normands devenus Anglais et des Français pourchassant l'Anglais, l'île se retrouva en piteux état. En 1558, HELIER DE CARTERET, seigneur de SAINT-OUEN, entreprit avec quelques familles de sa paroisse de JERSEY de coloniser une terre qui ne possédait plus aucunes ressources : tout fut importé avant de pouvoir cultiver et élever à nouveau. En moins de dix ans, cette action tenace avait recréé une économie, des infrastructures et... une mentalité très jalouse de son individualité, au sein des fiefs anglo-normands !

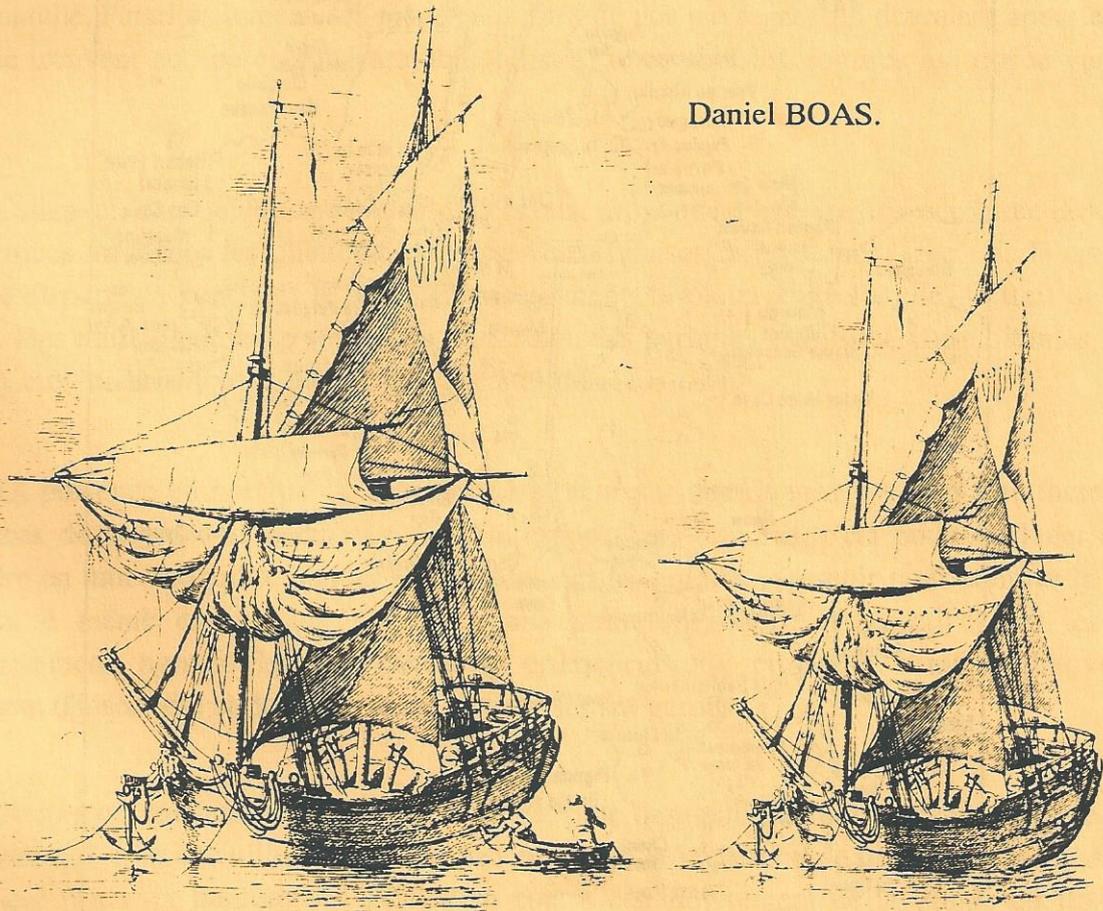
En récompense de son dévouement à la couronne, SERCQ devint "Fief haubert", rang le plus élevé dans la hiérarchie médiévale. Son seigneur n'avait à rendre hommage qu'à la Reine elle-même et lui fournir, quand elle l'exigeait, un homme d'armes équipé... du haubert (la cote de maille).

On divisa SERCQ en quarante propriétés, les "tenures", et chaque "tenant" participait à la milice et à la COUR DES CHEFS PLAIDS, le Parlement qui seconde toujours le seigneur dans l'administration.

Douze sièges ont été rajoutés depuis (évolution démocratique) pour représenter les élus directs du peuple. Les pouvoirs seigneuriaux ont de même été adaptés et quelque peu réduits, bien que le souverain demeure le seul à posséder un colombier, une chienne, le droit de regard sur les moulins, les minéraux et les épaves !

Depuis 1565, vingt-trois seigneurs se sont succédés à SERCQ, vitalité d'une constitution qui a traversé les vicissitudes de l'Histoire !

Trois "Dames de SERCQ" présidèrent aux destinées de l'île, dont la dernière, grand-mère de l'actuel seigneur, détenait l'autorité pendant l'occupation allemande. Dame SYBIL HATHAWAY, de forte personnalité, fit front courageusement, et beaucoup plus tard seulement, menaça d'abdiquer et de laisser le gouvernement de l'île de GUERNESEY... quand trop souvent les hommes se mirent à ne plus respecter les lois de tempérance à la sortie des pubs !

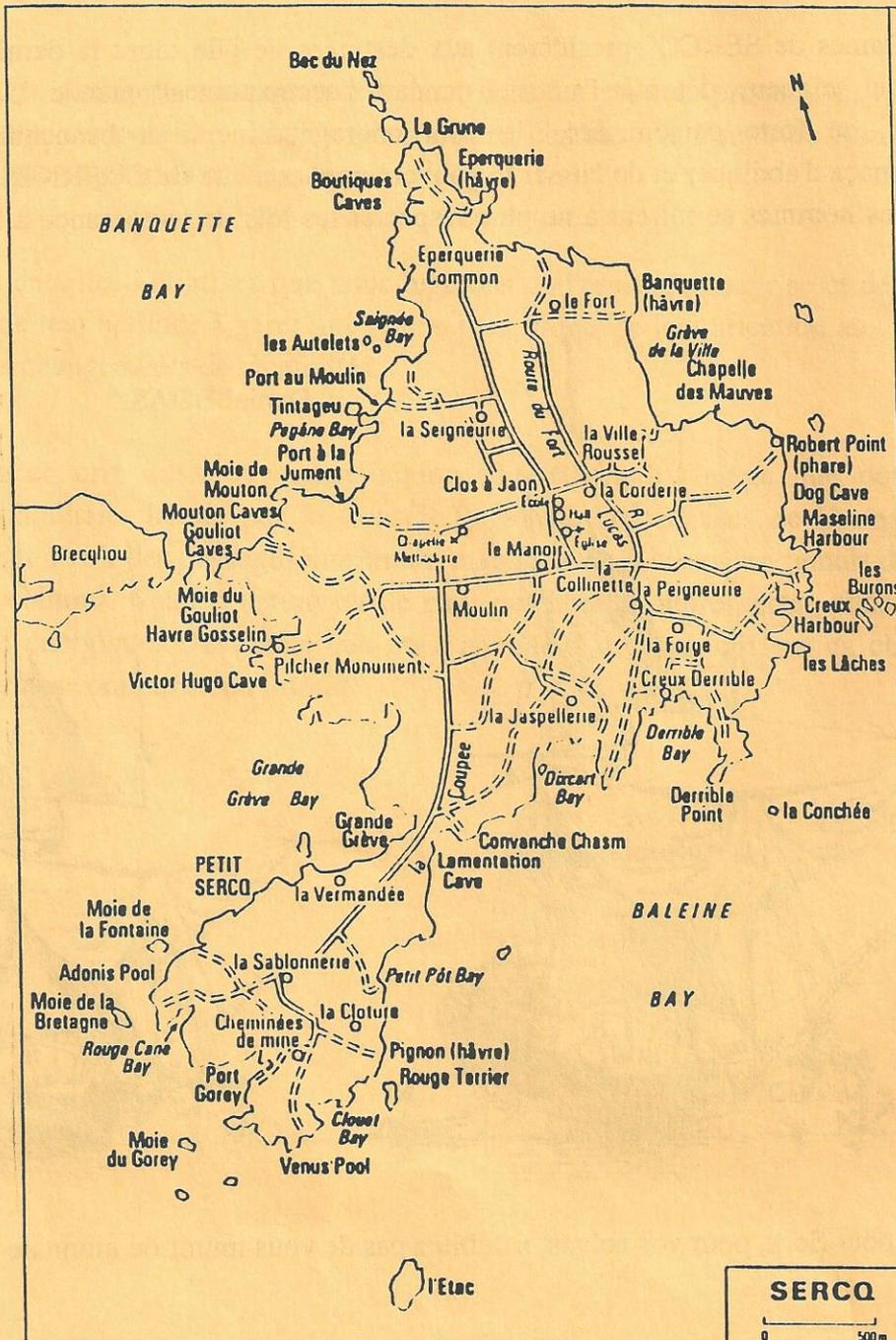


Daniel BOAS.

Voyageurs pour Serk, pour vos achats, n'oubliez pas de vous munir de monnaie anglaise.



# SARK AUJOURD'HUI



# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association Loi 1901)

Protection du Littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la Côte pour mieux la protéger

## Activités 1992

### **Samedi 16 Mai 1992 : l'Ile d'Arz**

Travail de la promenade, découvrir une charmante île, participation avec ses habitants au nettoyage du chemin de ronde et des plages traversées. Une journée pour tous les amoureux de la côte.

### **Samedi 27 Juin 1992 : Ile de Sercq**

Voyage dans le passé, dernier état féodal, paradis du piéton, voitures interdites. Hautes falaises, grottes de contrebandiers, une excursion inoubliable. S'inscrire à partir du 1er Juin (places limitées). Prévoir pique-nique, se munir d'un sac à dos. Possibilité d'achats. Carte d'identité obligatoire. Animaux interdits. Départ matinal. Arrêt des réservations 8 jours avant le départ. Prévoir, pour vos achats, monnaie anglaise.

### **Dimanche 5 Juillet 1992 : La Vallée du "Duc", les "Gorges du Corong"**

Visite au centre Bretagne, château d'eau de nos côtes, rivières, landes, forêt. Une belle randonnée d'une douzaine de kilomètres accessible à tous. En soirée, Kergrist-Moëlou et son bel enclos paroissial. Rencontre avec les associations attachées à la qualité de l'eau.

### **Dimanche 30 Août 1992 : Poullan-sur-Mer, Beuzec Cap-Sizun**

Parcours sportif. Découverte du tout dernier parcours mis en service par la Municipalité de Beuzec. Pour les moins agiles, remontée du Goyen Pont-Croix (une douzaine de km). Rencontre avec les Municipalités.

### **Dimanche 27 Septembre 1992 : Bretagne Sud**

Clohars-Carnoët, Moëlan sur Mer, Malachappe, Doëlan à Merrien, et bien des surprises, remontée du Scorff.

**Chantiers-randonnées** : au cours de l'année, des activités ont lieu avec des associations Amis des Chemins de Ronde, "Participer c'est les aider", à la protection de l'environnement. Den Dou Douar (Queven), Tarz Heol (Ploemeur), Mes et Vilaine (Penestin), La Vigie (Trinité sur Mer), Les Amis de Carnac, les Paludiers (Asserac), Moëlan Accueil, Les Marcheurs de Pen-ar-Bed.

Notre Association étant accueillie gracieusement aux Offices de Tourisme, afin de faciliter le travail, n'attendez pas le dernier jour pour leur faire part de votre participation.

Indépendamment de notre volonté, les dates fixées pour ces activités peuvent subir des modifications. Renseignez-vous auprès des Offices de Tourisme de VANNES ou de LORIENT, ou de vos délégués.

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Malachappe-Kerliguet

*(Moëllan sur Mer – Finistère)*

## *Demain un site saccagé ?*